



SESSION PLENIERE DU 14 NOVEMBRE 2016

CPER - CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015 2020
AVENANT DE REVISION

Cet avis du CESER fait suite à la signature en octobre de l'avenant au CPER.

Cette renégociation, souhaitée fortement par la Région, conduit à une augmentation des crédits de 141 millions d'euros (12 % du montant total) avec une opération nouvelle importante : le financement du contournement ferroviaire de la raffinerie de Donges (150 millions d'euros).

Le financement de la fiabilisation de la ligne Nantes/Angers/Sablé est amputé de 10 millions d'euros, au profit de la rénovation de la ligne Nantes/Bordeaux.
La CGT a voté l'avis du CESER.

A l'occasion de la session, le Préfet de Région est venu présenter l'action de l'Etat en Région et a brièvement répondu aux questions de l'Assemblée.

CE QUE DIT L'AVIS DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Ce premier avenant du CPER 2015-2020 conduit à une révision globale du contrat avec l'intégration d'opérations majeures pour le territoire : le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges, l'augmentation des financements sur le Grand Port Maritime de Nantes/Saint-Nazaire, le financement de nouvelles opérations immobilières d'établissements d'enseignement supérieur, le renforcement des financements sur le volet numérique.

Des interrogations apparaissent sur le projet de franchissement de la Loire, notamment sur l'avancement de la ligne **Nantes/Angers/Sablé** ainsi que sur le financement par la seule Région des routes d'infrastructures régionales.

Le CESER souhaite aussi connaître l'état d'avancement de l'exécution du CPER depuis sa signature en février 2015.

Enfin, le CESER constate que la plupart des observations émises précédemment restent toujours d'actualité.

- Dans le cadre de sa consultation sur la préparation du CPER, le CESER indiquait que la faible contractualisation en volume financier du CPER Pays de la Loire nécessitait « un alignement sur des régions comparables » et que **des besoins restaient à satisfaire** « pour que la région puisse poursuivre son développement au service des Ligériens, certains relevant de l'extrême urgence, plus particulièrement en termes de mobilités, de transports et d'accessibilité ou bien encore en termes d'enseignement supérieur et de recherche ».

- Sur le projet de CPER 2015-2020 soumis à son avis en janvier 2015, le CESER proposait des réserves et préconisations sur « **un CPER jugé globalement insuffisant** tout particulièrement sur le volet enseignement supérieur et recherche ».

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'Yvic KERGROAC'H

En préambule, la CGT considère que cette révision du CPER, annoncée comme un axe politique majeur, aurait pu faire l'objet d'une concertation a priori de la société civile.

Cela n'a pas été le cas et le CESER donne donc par sa contribution un avis a posteriori. De ce fait, **la CGT estime qu'il n'y avait pas d'urgence à ce que le CESER s'exprime lors de la session de novembre** avec un projet d'avis reçu par les Conseillers de la Commission 1 le mardi précédent, à 11h40, pour vote par retour de courriel et une finalisation en Bureau le lendemain. Cette procédure ne permet pas un travail correct des Conseillers qui ont d'autres activités professionnelles ou militantes. Par ailleurs, si l'avis avait été voté à la session budgétaire de décembre, les Commissions thématiques, en particulier la Commission « transport – énergie », auraient pu être associées et apporter leur plus-value.

Pour en venir à la teneur de cet avis, la CGT se félicite que, **contrairement à ce qui s'était fait lors de l'adoption de la version initiale du CPER, le CESER n'ait pas donné une position explicitement favorable à cette révision.**

En effet, si des nouvelles opérations ont été prises en compte par le CPER, en particulier le contournement de la raffinerie de Donges ou l'achat d'une barge pour développer le trafic fluvial sur Nantes/Saint-Nazaire, **d'autres projets absents du CPER initial manquent toujours à l'appel**, à l'image de la virgule de Savenay ou du barreau ferroviaire Sud de Paris. Quant aux infrastructures routières, elles font l'objet d'un financement de la seule Région. D'autres lignes restent insuffisantes à l'image de ce qui est prévu pour l'enseignement supérieur.

Les crédits du CPER, tous financeurs confondus, augmentent de 141 M€ pour porter le montant global à 1279 M€. **Les crédits consacrés au contournement de la raffinerie de Donges – 150 M€ absorbent donc la totalité de cette augmentation et même un peu plus.** Les autres modifications constituent donc de la redistribution – comme vient de le souligner le Préfet.

La CGT souligne l'importance de travailler sur l'axe Nantes/Angers/Sablé, qui fait l'objet du passage d'une centaine de trains quotidiens et pour lequel la fiabilisation immédiate doit être complémentaire des projets de doublement de la ligne à plus long terme.

Elle partage les interrogations de l'avis sur les diminutions de crédits intervenues sur la fiabilisation de cet axe et, notamment, sur la suppression de la ligne « capacité en gare d'Angers ». Cette gare constitue en effet un goulot d'étranglement qui provoque des retards réguliers très pénalisants pour les usagers quotidiens du ferroviaire. Si ces 18 M€ n'auraient sans doute pas permis de réaliser tous les travaux nécessaires, ils auraient toutefois pu permettre d'initier des améliorations.

Pour conclure et reprenant les mots qu'elle avait utilisés en janvier 2015 lors de l'adoption de la version initiale du contrat de plan, la CGT considère que **les insuffisances du CPER sont d'autant plus graves qu'elles interviennent dans un contexte de diminution des moyens attribués aux collectivités locales** et, pour ce qui nous concerne, à la région des Pays de la Loire.

La CGT le dénonce car, comme l'a souligné le CESER, les besoins existent.

C'est bien à un renforcement de la puissance publique, à une répartition plus juste des richesses via une réforme fiscale d'ampleur et permettant la réponse aux besoins des populations que la CGT appelle. Faute de réponse aux exigences sociales, c'est au repli sur soi et au succès des idéologies les plus nauséabondes, en France comme ailleurs en Europe et dans le monde, que nous ferons face.

Ces remarques étant faites, la CGT votera l'avis en saluant le travail de Christophe VITAL et de Fabienne LE HENO.

QUELQUES POINTS DE VUE EMIS EN SESSION

CFDT : il reste des écarts importants entre le CPER et les besoins existant notamment sur l'enseignement supérieur.

UFC Que Choisir : sur l'infrastructure ferroviaire, on constate une diminution des crédits sur l'axe Nantes/Angers/Sablé. Cela suscite l'inquiétude car il y a des besoins immédiats sur cette ligne.

Sur les infrastructures routières, l'Etat n'interviendra pas, ce qui pose le problème du financement. Si ce dernier se fait par redistribution des crédits existants, cela risque de se faire aux dépens du ferroviaire.

Pierre MOLAGER - Directeur Général Adjoint - représentant l'exécutif régional : l'axe ferroviaire Nantes/Angers/Sablé reste la ligne prioritaire de la Région. Deux études vont être lancées pour sa fiabilisation.

La virgule de Savenay est une opportunité encore en réflexion. Le financement du barreau ferroviaire Sud Île-de-France n'a pas vocation à apparaître dans le CPER des Pays de la Loire.

VOTES : L'avis proposé a été adopté par 85 voix pour, 3 abstentions.

INTERVENTION DU PREFET DE REGION DEVANT L'ASSEMBLEE

Le Préfet a rappelé qu'une soixantaine d'actions et d'indicateurs avaient été identifiés pour retracer l'action de l'Etat en Région. Il en a indiqué quelques-uns autour de cinq thématiques.

- ✚ **Développement économique et logement** : financement de 6 700 logements sociaux, aide au logement privé (50 M€).
- ✚ **Emploi : c'est l'action prioritaire de l'Etat.** Le taux de chômage est le plus faible depuis 2012 et la baisse dans la région est plus rapide, en particulier pour les jeunes, que dans le reste du territoire national. Le plan 500 000 formation est piloté par Conseil Régional et adossé aux crédits d'Etat.
- ✚ **Protections** : biodiversité, eau, savoir-faire, sécurités publique et civile. Le programme « habiter mieux » soutient la rénovation des logements des particuliers. La qualité des masses d'eau en Pays de la Loire est très inférieure à la moyenne nationale et mérite un effort des acteurs concernés.
- ✚ **Solidarités sociales et territoriales** avec la politique de la ville et les soutiens aux espaces ruraux.
- ✚ **Numérique** avec le déploiement du très haut débit : action portée par les conseils départementaux avec le soutien du Conseil Régional et de l'Etat, dont la contribution est passée de 138 M€ à 220 M€.

La renégociation du CPER est une volonté du Premier Ministre. L'Etat y a apporté au plan national 200 millions d'euros.

Priorités retenues pour les Pays de la Loire :

- pas de modification des **crédits routiers** de l'Etat, mais un apport en expertise sur le franchissement de la Loire ;
- des gros **efforts sur le ferroviaire** : en crédits nouveaux, contournement de la raffinerie de Donges. Des crédits redistribués car les études ont montré que les travaux envisagés sur la ligne Nantes/Angers/Sablé n'apportaient pas assez de bénéfices au regard de leur coût ; ils ont été reportés sur l'axe Nantes/Bordeaux. Deux études, pour le court terme d'une part et le long terme d'autre part, seront menées sur l'axe Nantes/Angers/Sablé.
- **enseignement supérieur** : création d'un campus autour de l'Ecole Centrale de Nantes sur les questions de la mer, opérations immobilières à Angers et la Roche sur Yon.

QUELQUES QUESTIONS DES ORGANISATIONS DU CESER ET LES REPONSES APORTEES

CGT : sur l'emploi dans les entreprises : recours aux intérimaires très important. Y a-t-il des efforts portés sur la qualité des emplois ?

⇒ *Quand le nombre d'intérimaires augmente, c'est bon signe, mais il y a des questions sur la sortie de l'emploi aidé.*

Sur l'innovation : les Pays de la Loire se situent au 17^{ème} rang national sur la recherche-développement : quelles perspectives voyez-vous ?

Sur l'enseignement supérieur, face au dynamisme démographique : au-delà des efforts sur le bâti, quels efforts seront réalisés pour l'enseignement supérieur ?

⇒ *L'effet du CICE sur la recherche n'est pas mesurable. L'utilisation du CICE dans les entreprises est interne aux entreprises.*

Il y a un effort considérable de l'Etat sur la recherche avec un coût du crédit impôt-recherche de 300 millions d'euros. En-dehors du CPER, des opérations sont réalisées au bénéfice de l'enseignement supérieur. Il faut aussi y ajouter la contribution de l'Etat au budget des universités (500 millions d'euros).

Quelles perspectives en 2017 en matière de formations courtes et diplômantes ?

⇒ *Au-delà du plan 500 000 formations : il faudra continuer l'effort en 2017.*

CFDT : il faut compléter les formations courtes par des formations diplômantes. Sur les emplois aidés : par rapport au coût des emplois aidés, la question des dispositifs se pose.

⇒ *225 millions d'euros ont été consacrés aux emplois aidés. Sur le secteur marchand, l'enveloppe attribuée a été consommée car il y a une réelle appétence réelle à avoir des emplois aidés. Dans le secteur non marchand, ce n'est pas le cas. Les associations et collectivités les sollicitent moins.*

Comité 21 : il faut appliquer le principe d'éco-conditionnalité. Qu'en est-il du référentiel dans ce domaine ?

⇒ *Le cahier des charge est en cours de rédaction, je ne sais pas s'il est achevé.*

Union Nationale des Propriétaires Immobiliers : il n'est pas normal 2/3 de nos citoyens puissent accéder au logement public. Il y a trop de logements dans certains départements.

Union Sociale pour l'Habitat : les 13 millions d'euros investis par l'Etat sont à comparer au milliard d'euros investi par les bailleurs du logement social. Le logement social concerne 12 % de la population.

Sur la réhabilitation énergétique : on a de la vacance car des rénovations énergétiques sont à mettre en œuvre. L'action de l'Etat portera-t-elle sur la rénovation énergétique ?

MEDEF : quelle gouvernance pour le port Nantes/Saint-Nazaire ?

⇒ *La position de l'Etat est de rappeler que c'est un port important.*

Le débat sur la gouvernance du port est majeur, mais c'est surtout les projets pour le faire vivre qui importent alors que le port est dans une situation difficile compte tenu de la situation internationale.